

Séance du 3 mars 2018

Nombre de membres :
En exercice : 7
Présents : 6
Votants : 6

Date de la convocation
23/02/2018

Date d'affichage
23/02/2018

L'an deux mille dix huit, le trois mars à dix heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard ROUSSIN, maire.

Présents : DAI-PRA Serge, PONSAN Jean-Pierre, RICAU Jean-Pascal, Arlette BOIRIE, GERMA Olivier.
Absente excusée :, LUCANTIS Julie
Monsieur Jean-Pascal RICAU a été nommé secrétaire.

OBJET

Plan de Prévention des Risques

Dans le cadre de l'établissement du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (Risque Inondation), Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre son avis sur la nouvelle cartographie de l'aléa hydraulique proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable.

De plus, au vu des documents concernant certaines communes voisines, reconnues comme comportant des secteurs encore plus sujets aux inondations que notre propre commune, nous constatons que ces secteurs là, bien qu'habités, sont de couleur bleue, donc constructibles.

Nous demandons donc un réexamen de cette carte et une extension des zones non inondables, afin que notre commune retrouve son caractère constructible dans la majeure partie de sa surface habitée.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Bernard ROUSSIN

